

Pôle ressources
Direction des affaires juridiques et de l'achat

Objet : Délégation de signature à Monsieur Vincent GADONNA

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les dispositions de son article L.5211-9 ;

Vu le procès-verbal de la réunion du Conseil communautaire en date du 16 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président de Lorient Agglomération ;

Vu la délibération en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire a délégué une partie de ses pouvoirs au Président de Lorient Agglomération ;

Vu l'organisation des services communautaires ;

Considérant que Monsieur Vincent GADONNA occupe, au sein de la direction de la Prévention et de la Valorisation des Déchets, le poste de Responsable de l'unité fonctionnelle Exploitation Valorisation et Qualité ;

Considérant que dans l'objectif de faciliter au quotidien le fonctionnement de l'administration communautaire et d'en renforcer l'efficacité et la réactivité, il y a lieu d'accorder à Monsieur Vincent GADONNA une délégation de signature eu égard aux responsabilités qui lui sont confiées ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Une délégation de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Président de Lorient Agglomération à Monsieur Vincent GADONNA, Responsable de l'unité fonctionnelle Exploitation Valorisation et Qualité au sein de la direction de la Prévention et de la Valorisation des déchets, à l'effet de signer tous documents liés à l'activité de l'unité dont il assume la responsabilité qui ne sont pas de nature à engager Lorient Agglomération vis-à-vis des tiers.

Monsieur Vincent GADONNA bénéficie cependant d'une délégation à l'effet de signer tous les actes se rapportant à la préparation, la rédaction, la passation et l'exécution des marchés et contrats de concession relevant de l'unité dont il assume la responsabilité, conformément au tableau annexé au présent arrêté.

Monsieur Vincent GADONNA bénéficie par ailleurs d'une délégation à l'effet de signer :

- Les dépôts de plainte au nom de Lorient Agglomération
- Les bordereaux d'élimination des déchets ou de suivi des déchets dangereux
- Les plans de prévention de sécurité et tous documents s'y rapportant

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 056-200042174-20230404-ARR_202319BIS-DE

ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Vincent GADONNA, la délégation de signature qui lui est confiée est exercée, par ordre de priorité :

- Par Madame Odile ROBERT, Directrice de la Prévention et de la Valorisation des Déchets ;
- Par Monsieur Stéphane BELZ, Directeur Général Adjoint du pôle Services de proximité ;
- Par Madame Kristell SIRET-JOLIVE, Directrice Générale des Services.

ARTICLE 3 : L'arrêté du 20 janvier 2023 portant délégation de signature à Monsieur Vincent GADONNA est abrogé.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services de Lorient Agglomération est chargée de l'exécution du Présent arrêté qui peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Le Président,

Fabrice LOHER

Certifié exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le 4/4/23
La publication le 4/4/23
La notification le 5/4/23

Signé par : Fabrice Loher
Date : 31/03/2023
Qualité : Président

